

1808
D. J. PRESLE ET TARLE FRÈRES,
Commissionnaires pour le roulage, achats et
ventes,

Rue Mauconseil, n°. 25, en face celle
Française.

Paris, le 1^{er}. janvier 1809.



M

PAR la circulaire d'autre part, notre Sieur PRESLE a l'honneur de vous informer de notre Association sous la raison D. J. PRESLE et TARLÉ frères, laquelle a lieu à dater de ce jour.

La signature est commune entre nous pour les correspondances, lettres de voitures, factures, acquits et décharges, notre Sieur PRESLE se réservant seul de souscrire les Traités, Billets à ordre et Acceptations.

Nous espérons que notre zèle et notre exactitude nous mériteront la confiance que nous vous prions de nous accorder.

Ci-après sont nos signatures; veuillez n'ajouter foi qu'à elles seules.

Notre Sieur D. J. PRESLE signera

D. J. Presle et Tarle frères

Notre Sieur TARLÉ aîné signera

D. J. Presle et Tarle frères

Notre Sieur TARLÉ jeune signera

D. J. Presle et Tarle frères